N°314/2023

ARRÊTÉ PORTANT SUR L'IMPLANTATION DE 2 POTEAUX « FIBRE » SUR VAL-AU-PERCHE, RUE DE LA COUDRAIE ET RUE DE LA PELZINERE COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LE THEIL-SUR-HUISNE TRAVAUX RÉALISÉS PAR L'ENTREPRISE CONSTRUCTEL DE DARDILLY (69)

LE MAIRE DE VAL-AU-PERCHE,

. **VU** la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,
. **VU** les lois et règlements en vigueur ayant pour objet la conservation des routes et des chemins, la liberté et la sécurité de la circulation routière,
. **VU** le Code de la Route,
. **VU** le décret n° 86.475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice de pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,
. **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles relatifs aux pouvoirs de police du Maire,
. **VU** la demande en date du 15 décembre 2023 formulée par l'entreprise Constructel de Dardilly (69) représentée par M. NCHIBI Achraf,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :
L'entreprise CONSTRUCTEL est autorisée à procéder aux travaux d'implantation de 2 poteaux pour la pose de la fibre le 02 janvier 2024 :

- Rue de la Pelzinière et rue de la Coudraie, commune déléguée de Le Theil-sur-Huisne,

ARTICLE 2 :
Pendant toute la durée des travaux, l'accès aux lieux cités dans l'article 1 sera maintenu.

ARTICLE 3 :
Les travaux ne devront pas faire obstacle à l'écoulement des eaux. Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation.

ARTICLE 4 :
Les travaux devront être achevés impérativement le 02 janvier 2024. L'inexécution des travaux dans le cadre des délais prescrits conduira le bénéficiaire à déposer une nouvelle demande.

ARTICLE 5 :
Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever les débris, nettoyer et remettre en état à ses frais les dommages résultant de son intervention.

ARTICLE 6 :
La présente autorisation est précaire et révocable. Elle pourra faire l'objet d'une mesure de retrait en cas d'urgence, pour préserver l'intérêt du domaine public ou en vue de la réalisation de travaux publics, sans qu'aucun droit à indemnité ne soit reconnu au profit du bénéficiaire de la présente autorisation.

ARTICLE 7 :
Pendant toute la durée des travaux, la signalisation est de la responsabilité de l'entreprise CONSTRUCTEL (pose de barrière, périmètre de sécurité, ...). Un exemplaire de cet arrêté devra être affiché en permanence sur le chantier.

ARTICLE 8 :
La présente autorisation ne dispense pas son bénéficiaire de se conformer aux dispositions édictées par le Code de l'urbanisme.

ARTICLE 9 :
Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

ARTICLE 10 :
Le présent arrêté sera publié et affiché aux lieux accoutumés dans la Commune de Val-au-Perche. En outre, il sera transcrit au registre des arrêtés du Maire.

Fait à Val-au-Perche, le 19 décembre 2023,

Sébastien THIROUARD,

Maire

COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE (Orne)

Le Maire :
- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Publié ou notifié le : 19/12/2023

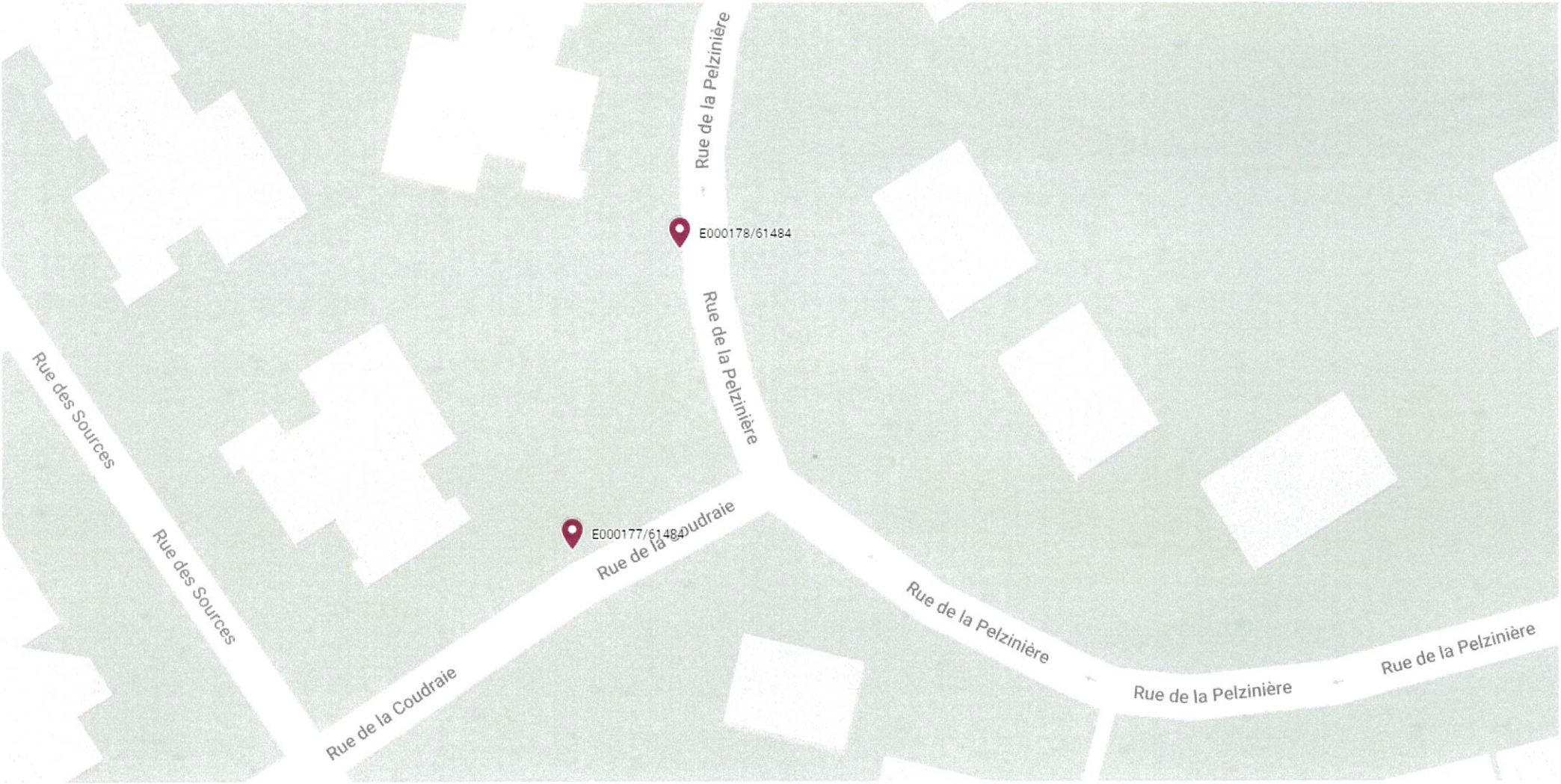
Rue de la Pelzinière
E000178/61484
Rue de la Pelzinière
Rue des Sources
Rue des Sources
E000177/61484
Rue de la Coudraie
Rue de la Coudraie
Rue de la Pelzinière
Rue de la Pelzinière
Rue de la Pelzinière

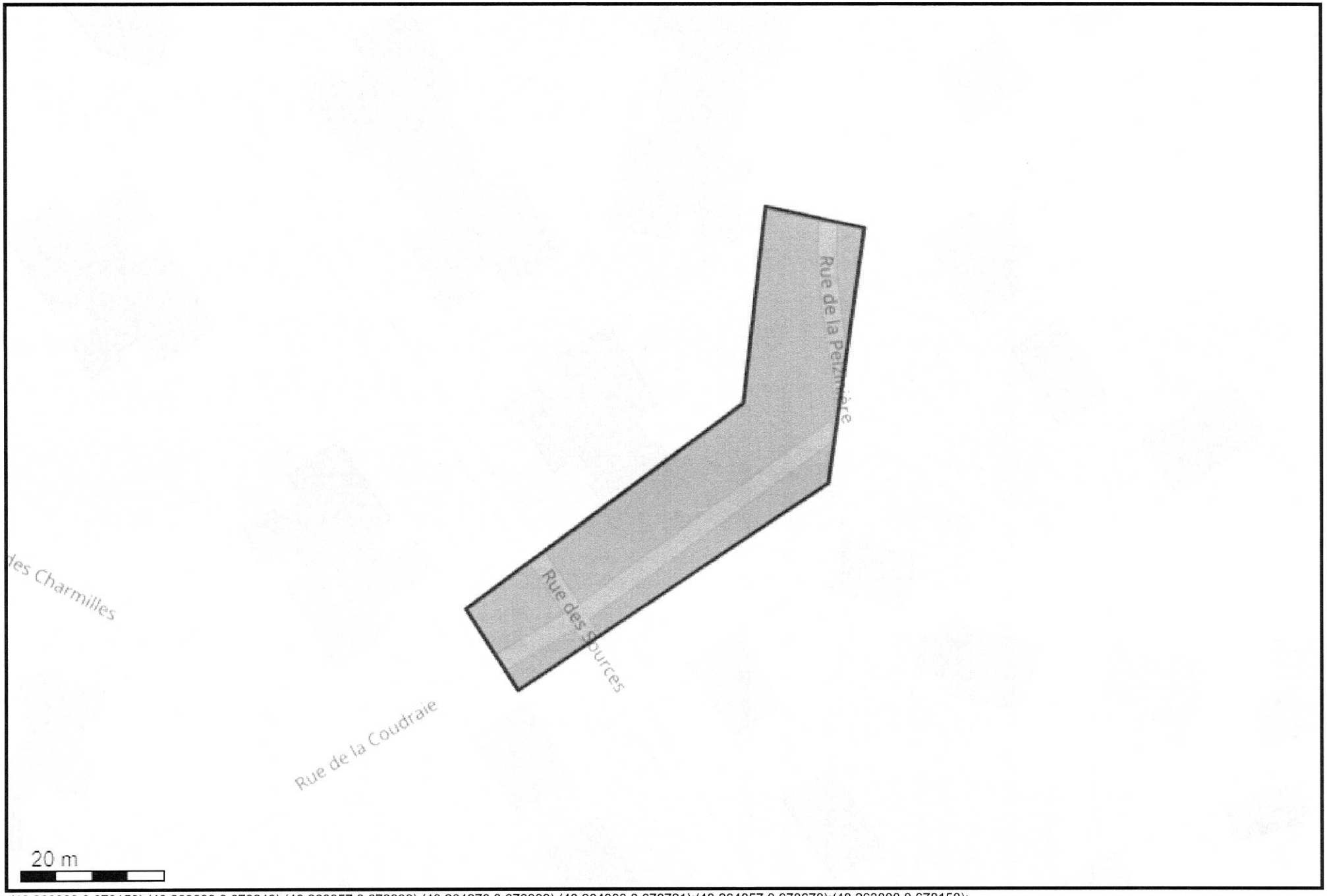

(48.263800 0.678150);(48.263698 0.678249);(48.263957 0.678839);(48.264276 0.678909);(48.264303 0.678721);(48.264057 0.678678);(48.263800 0.678150);

Sogelink

Le 15/12/2023

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- e000177 (1).jpg : https://dl.sogelink.fr/?1SZK0hgu
- e000177 (2).jpg : https://dl.sogelink.fr/?NRhRzw8R
- e000178 (1).jpg : https://dl.sogelink.fr/?U9N1D8YH
- e000178 (2).jpg : https://dl.sogelink.fr/?geCoC48W
- e000178 (3).jpg : https://dl.sogelink.fr/?CfVtsTiw
- e000177 (3).jpg : https://dl.sogelink.fr/?fvi8QqUC
- Document original signé : https://dl.sogelink.fr/?1Idf3R3u

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink